

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire

**Présents :** Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

**Absents ayant donné un pouvoir :** Mme Marianne HUREL à M. Philippe BAUMY, M. Hervé LHOMME à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, Mme Marie COSTA à M. Gérard HUET.

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	17

**Absents excusés :** M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

**Date de la convocation**

14 février 2025

A été nommé secrétaire : Gérard HUET

**Date d'affichage**

14 février 2025

**M. le Maire ne prend pas part au vote.**

**Objet de la délibération**

7- Finances Locales

7-5-1 Demande de subvention

Vu la délibération n°2024-49 de la Communauté de Communes du 29 avril 2024 établissant le règlement des fonds de concours alloués aux communes par la Communauté de Communes,

**2025-015 – Demande du fonds de concours de la CCL pour le désenclavement de la place du Souvenir**

Considérant que les travaux de désenclavement de la place du Souvenir correspondent à la nature des dépenses éligibles,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

La commune de Fay-aux-Loges sollicite le fonds de concours de 50 000 € de la Communauté de Communes des Loges pour les travaux de désenclavement de la place du souvenir qui sont estimés à 330 755 € soit 396 906 € TTC.

et publication ou notification

4 mars 2025

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux	310 755,00 €	372 906,00 €	ETAT : DETR	61 600 €
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	24 000,00 €	Département	20 000 €
			CCL	50 000 €
			Autofinancement	199 155 €
<b>Total</b>	<b>330 755,00 €</b>	<b>396 906,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>330 755 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le fonds de concours de la Communauté de Communes des Loges à hauteur de 50 000 € pour les travaux de désenclavement de la place du Souvenir,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de régler toutes les formalités utiles.

Le secrétaire de séance  
Gérard HUET



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

